

Règlement visiteurs Bordeaux Geekfest - Virtual Experience

Le Bordeaux Geekfest Virtual Experience est un événement grand public sur une plateforme virtuel qui se déroule les **27 et 28 juin 2020**. Dans le cadre de cet événement et afin qu'il se déroule au mieux pour les visiteurs, intervenants et organisateurs, certaines règles sont à respecter.

En cas de manquement à ce règlement, et après un rappel à l'ordre, l'organisation se réserve le droit d'expulser, voir de bannir définitivement, un utilisateur.

1. Utilisateur

En tant que participant à l'événement, vous devrez créer un compte avec vos informations personnelles et choisir le nom d'utilisateur de votre choix.

Le nom d'utilisateur :

- Ne doit pas contenir de mots obscènes ou blasphématoires
- Ne doit pas contenir une adresse courriel, une adresse Web ou une quelconque publicité

A noter que vous pouvez modifier à tout moment votre nom d'utilisateur sur votre profil.

- Afin de profiter au mieux de l'événement et ne pas gêner les autres utilisateurs merci de vous munir à d'un casque/écouteur ou couper votre micro le cas échéant.

2. Chat écrit et vocal

Bien qu'il s'agisse d'un événement virtuel, le Bordeaux Geekfest reste un événement public ainsi, **il est interdit** de :

- Proliférer des propos de discrimination raciale, religieuse, sexuelle ou ethnique
- Proliférer des insultes ou des menaces
- De provoquer ou harceler les utilisateurs
- D'inciter à la haine
- Utiliser un vocabulaire vulgaire et/ou offensant
- Tout message à caractère sexuel

il est également interdit de:

- Faire de la publicité sans autorisation au préalable des organisateurs
- L'envoi de lien / adresse IP
- De spam ou flood les chats écrits ou vocaux
- Prosélytisme
- De transmettre des informations personnelles

3. Vidéo

- Il est interdit de filmer une conférence sans l'autorisation au préalable des organisateurs et des intervenants.
- Il est interdit de streamer le contenu de l'événement en direct mais vous pouvez réaliser une vidéo en post événement.
- Si vous devez utiliser un visuel en rapport avec l'événement, retrouvez tout notre pack communication [à ce lien](#).

4. Lieux d'animations

Nos salles d'animations sont toutes gérées par des modérateurs qui, en cas de non respect des consignes, peuvent être amenés à sévir (avertissement, ban, kick). Pour que la prise de parole se passe au mieux pour les visiteurs et les conférenciers, merci de :

- Ne pas laisser votre micro ouvert pendant une prise de parole et ainsi éviter les bruits parasites. Le conférencier ou le modérateur pourra couper votre micro si besoin est.
- Ne pas monter sur l'espace scénique pendant une prise de parole
- Ne pas utiliser des interactions bruyantes (F4/F7/Salsa ou toute autre émote concernée)
- Respecter le ou les intervenants.

Si vous détectez une infraction faite par un utilisateur, merci de la rapporter aux modérateurs.

Comment ?

- En vous informant auprès des avatars ayant STAFF dans leur pseudo
- En remplissant le google form suivant à ce lien en ayant les informations les plus précises (screens, photo etc.)

https://docs.google.com/forms/d/1YIDQbF3xuOFAHEVSC-TJ9dh7Mwm96dKs-Hk3BU2he2U/viewform?edit_requested=true

Tout débordement au règlement pourra vous amener à un bannissement définitif.